Concours Europan 3

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **66 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EUROPAN 3

Le concours EUROPAN 3, organisé par EUROPAN SUISSE conjointement avec les villes de Giubiasco, Meyrin, Saint-Gall et Yverdon-les-Bains, s'inscrit dans le programme international de la troisième session EUROPAN. Ouvert aux architectes européens de moins de 40 ans, ce concours à mi-chemin entre le concours d'idées et le concours de réalisations a été lancé le 1er février 1993. Les participants pouvaient choisir parmi 53 sites, dont 4 sites en Suisse. Chacun des 10 pays organisateurs ayant proposé des sites de concours avait pour mission de juger les projets sur le plan national, conformément aux règles communes élaborées au sein de l'association internationale EUROPAN.

Les sites proposés par les organisateurs ont été sélectionnés pour leur caractère exemplaire et en fonction des chances réelles de réalisation. La volonté d'offrir aux jeunes architectes primés la possibilité de faire preuve de leurs talents et d'encourager la promotion de l'habitat exemplaire a servi de ligne de conduite dans la préparation des dossiers de concours et dans l'idée d'associer maîtres d'ouvrages et pouvoirs publics dans la définition des programmes.

Les pays organisateurs des dix concours simultanés d'architecture dans le cadre d'EUROPAN 3 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

En ce qui concerne la Suisse, 189 projets ont été déposés, répartis comme suit : 64 à Giubiasco, 54 à Meyrin, 48 à Saint-Gall et 23 à Yverdon-les-Bains.

JURY

Président :
P. Fumagalli, architecte, Lugano
Vice-présidente :
M.-J. Wiedmer-Dozio, urbaniste, Genève
Architectes :
S. Gmür, architecte, Bâle
R. Luscher, architecte, Lausanne
B. Reichen, architecte, Paris
Maître d'ouvrages :
E. Noger, ingénieur, Saint-Gall
Pouvoirs publics :
Ch.-A. Meyer, architecte, Sion
Enseignement et recherche :
L. Buchmüller, historienne d'art, ETH Zurich
M. Steinmann, architecte, EPF Lausanne
Membres suppléants :
P.-E. Monot, architecte, Lausanne
M. Schmid, architecte, lauréat EUROPAN 2, Bâle
Observateur EUROPAN :
D. Rebois, secrétaire général EUROPAN, Paris
Secrétaire :
R. Perrinjaquet, architecte, sociologue, EPF Lausanne, secrétaire général EUROPAN Suisse

LE SITE DE MEYRIN

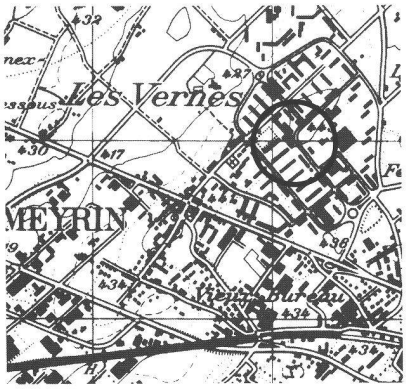

Périmètre du concours

Le périmètre du concours défini au cœur de la cité se compose de plusieurs terrains non contigus, actuellement affectés au stationnement et à des terrains de football. Les surfaces mises à disposition pour le concours totalisent 4,32 ha.

Objectifs urbains

La cité de Meyrin, à 8 km du centre de Genève, est un grand ensemble de qualité, qui contredit les préjugés tenaces à l'égard de cette forme d'urbanisation. Il s'agit donc moins de trouver des remèdes que de valoriser cet environnement construit afin de lui assurer son avenir dans un contexte qui a beaucoup évolué depuis sa création.

Programme

Logements : Surface de plancher habitable 12'000 à 14'000 m². La création de logements nouveaux vise la diversification du parc de logements actuel essentiellement composé de logements familiaux.
Services : Surface de plancher 4'000 à 6'000 m² destinés à des activités diverses.
Parking : 1100 places couvertes.
Parc(s) urbain(s) paysagé(s) et habité(s) : Le concours permet d'envisager l'aménagement d'un ou de plusieurs espaces publics. Selon la préférence des candidats et le contexte, ceux-ci peuvent être aménagés à dominante minérale ou végétale. Il s'agit surtout de qualifier les espaces libres et d'insérer le cadre bâti dans une trame publique cohérente.

LE SITE D'YVERDON-LES-BAINS

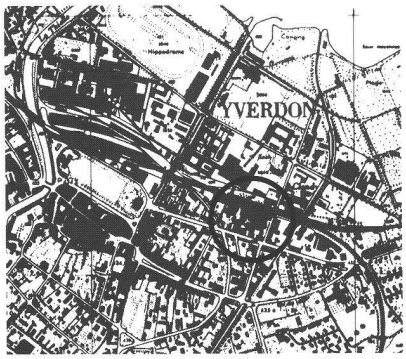

Développement urbain

La ville d'Yverdon, située au cœur de la grande région agricole du Nord vaudois, est prédestinée à renforcer son rôle de centre secondaire de la région.

Ancienne cité savoyarde connue pour ses sources et activités thermales ainsi que pour ses champs de courses hippiques, elle peut également se prévaloir d'un long passé industriel dans le domaine de la mécanique de précision.

Analyse de la situation urbaine

Le terrain défini pour le concours englobe plusieurs parcelles entre la voie de chemin de fer et l'avenue Haldimand.

L'avenue Haldimand est un boulevard du XIXe siècle. Parallèle à la rue de la Plaine, elle débouche sur la grande place de la Gare et sur le théâtre municipal.

L'avenue est devenue, au fil du temps, l'un des principaux accès à la ville, mais a gardé le caractère hétérogène d'une desserte secondaire.

Programme

Réaliser un quartier mixte (habitat et activités du secteur secondaire ou tertiaire) où les différentes affectations se trouvent bien intégrées les unes par rapport aux autres. Ce cadre programmatique indicatif et l'indice d'utilisation au sol comprise entre 1,0 et 1,5 sur l'ensemble du périmètre est conforme au thème et à la procédure du concours.

LAURÉAT

AP321
BERGMANN Peter, Bienne
Site : Yverdon-les-Bains

Le projet conduit à la promotion d'un nouveau mode de développement urbain, où le bâti et le plein sont plongés dans une transformation perpétuelle dont les facteurs sont devenus aléatoires et où l'espace non bâti demeure la dernière permanence plausible.
Ainsi le projet s'exprime davantage comme un concept urbanistique, un processus de densification progressive face à une indétermination de programme.
Le projet proposé prend acte que l'îlot «haussmannien» marque fortement un avant et un arrière, un privé et un public qui n'est plus une réponse aux préoccupations urbaines actuelles. Sur cette base, une «contamination» du devant et du derrière est imaginée pour réorganiser les relations entre espace public et privé.
Le jardin individuel disparaît au profit d'un espace collectif permettant une «sociabilité ouverte» et introduisant une mixité de fonction imaginée sur un mode de production aléatoire.
Dans ce nouveau cœur d'îlot, le projet propose une mise en œuvre basée sur un «geste architectural minimal nécessaire», qui consiste à concevoir les vides et à contrôler certains composants du bâti, constitué d'un socle, d'un mur unique conçu comme un adossement, une limite, et d'un toit fortement dessiné qui constitue une 5e façade, refuge de la sphère privée extérieure, et établit visuellement le lien entre l'échelle individuelle et l'échelle collective.
Cette démarche prospective introduit une échelle de temps dissociant une action minimum et collective permettant de «tenir» l'espace, d'une action secondaire de production de l'espace individuel, et d'actions tertiaires d'appropriation et de mutations ultérieures.
Le projet reconnaît la prédominance de deux axes, l'avenue Haldimand et la voie ferrée. Par ailleurs, la volonté d'établir un nouveau rapport entre la rue et la cour a induit une composition spatiale linéaire pour requalifier un espace intérieur articulé autour de quatre espaces collectifs.
L'alignement de l'avenue Haldimand est renforcé par la présence d'une barre susceptible d'abriter diverses affectations, alors que la voie ferrée est bordée d'unités de production. L'ensemble du projet dégage un esprit d'une grande cohérence conceptuelle et pose bien le problème de la mission de l'architecture dans la production d'une architecture mineure que l'on pourrait qualifier de néo-vernaculaire, mais qui devrait répondre à de nouveaux besoins de mobilité des hommes et des fonctions.
A ce stade de la réflexion, deux notions importantes devront être précisées dans la démarche du projet:
– Le rapport à l'histoire du site représenté par des objets construits ou des traces historiques et par la réalité d'un parcellaire entrant dans la faisabilité économique du projet et en induisant le phasage.
– L'analyse du rôle réel de la «5e façade» et de la fonction ordonnatrice du toit à l'échelle de l'îlot entier et par rapport au souci d'architecturer le vide.

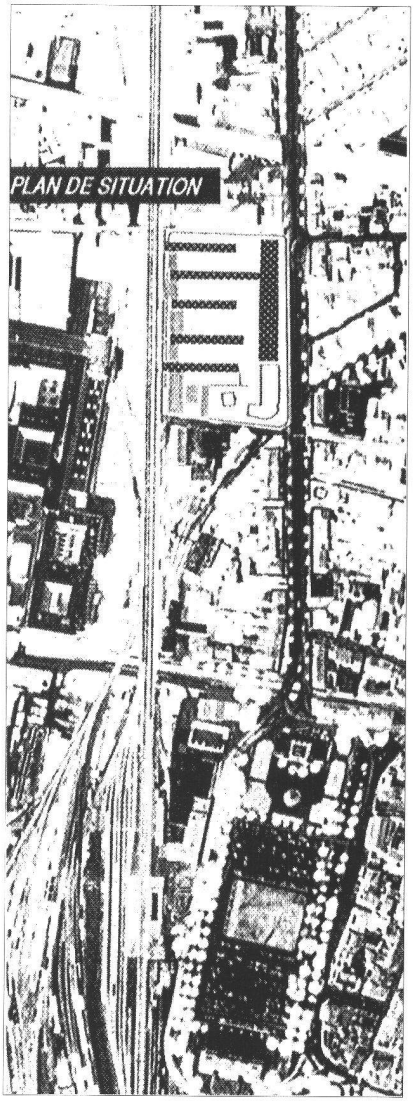

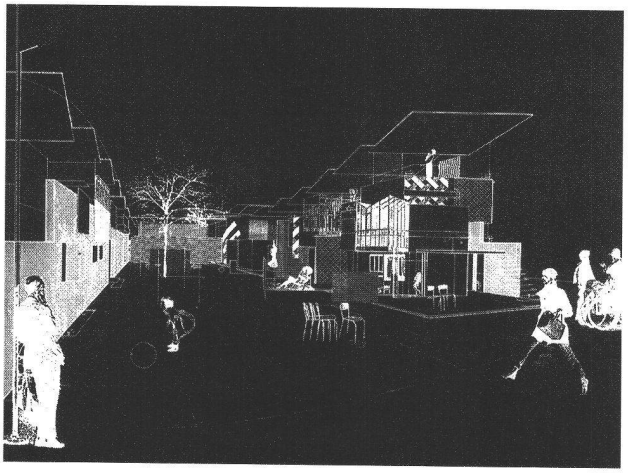

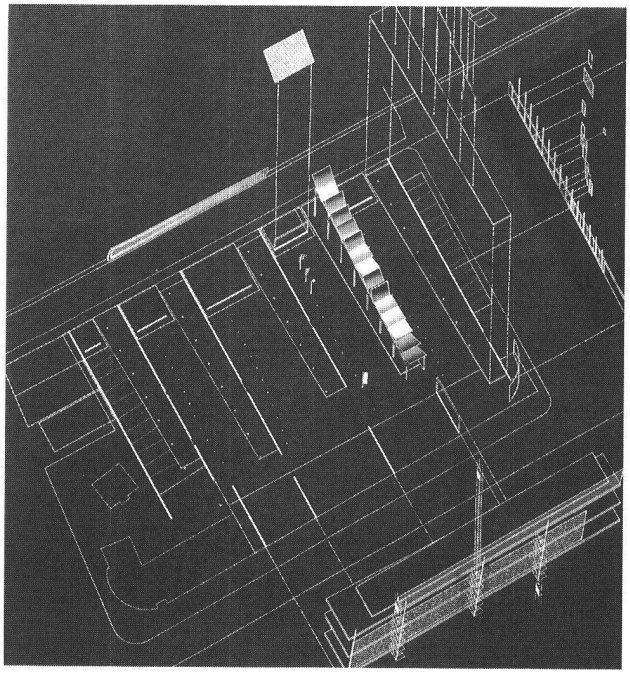

LAURÉAT

AI379
DALLAS Alexios, DIAKOMIDOU Katerina, PAPANDREOU Konstantinos, CHARITOS Nikolaos, NIKODIMOS Nikolaos, Athènes
Site : Meyrin

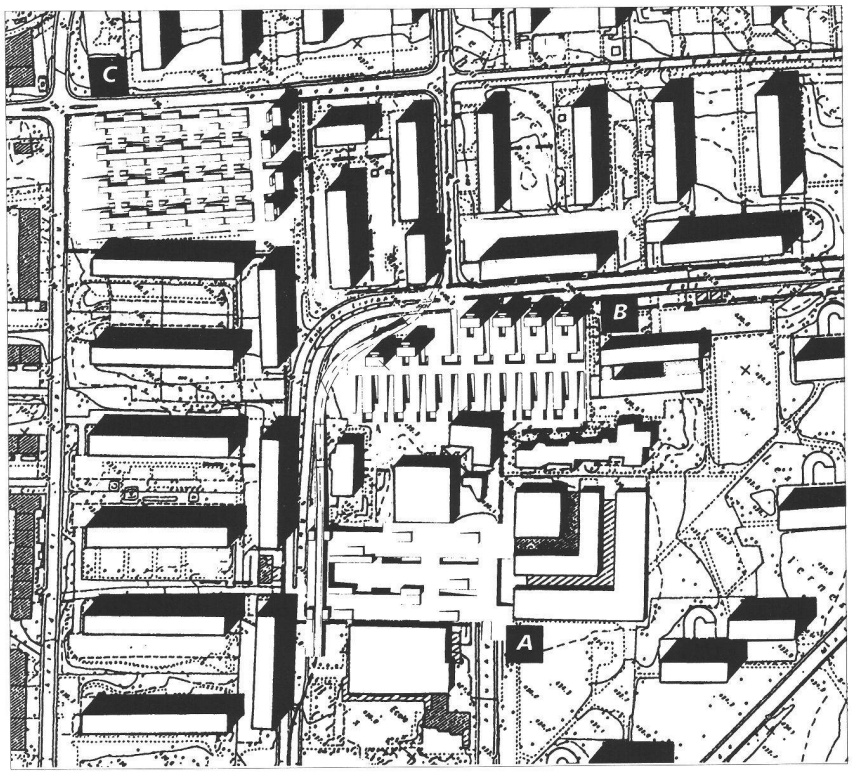

Meyrin, ville-emblème des années 60, se caractérise selon les auteurs de ce projet par deux espaces bien délimités: les espaces privés, représentés par les blocs d'habitation, et les espaces publics, représentés par le terrain vacant. Meyrin vit sur ce dualisme.
Les auteurs relèvent cependant une rupture au centre de la ville, où des bâtiments anodins flottent dans des espaces mal qualifiés. Dans ce contexte, le projet propose une structure architectonique dense et basse, un paysage de toits qui abrite des espaces publics, semi-publics et privés, où les voitures sont phagocytées à l'intérieur. Le paysage devient alors un paysage habité, qui respecte par sa hauteur réduite tant les caractéristiques urbaines de Meyrin que sa structure, tout en proposant une urbanité opposée à l'existante.
La qualité du projet résulte justement de cette inversion de hiérarchies, à la recherche d'une image forte qui soit en mesure de proposer un centre lisible de la ville.
L'une des préoccupations majeures des auteurs du projet est aussi de réussir à proposer de nouvelles structures, semblables et cohérentes entre elles malgré leur rôle fonctionnel différent: ce que les auteurs définissent comme «trois différents plateaux pour la vie sociale».
En résultent trois propositions de grande qualité: le paysage de toits sur le parking, qui se propose comme un parcours ondulé entre station de métro et shopping-centre; la dense structure urbaine de l'îlot le long de la rue des Boudines, où depuis le parking et des ruelles on accède aux surfaces commerciales, aux bureaux et aux hôtels se trouvant dans les tours; et enfin les unités d'habitation horizontales du quartier au-delà de la Promenade de Crozon, distribuées le long de quatre «axes de ravitaillement», où les espaces de parcours se croisent avec des passerelles, créant une suite d'espaces semi-publics et privés. Et avec quatre maisons-tours, qui reprennent l'axe des barres d'habitation existantes.

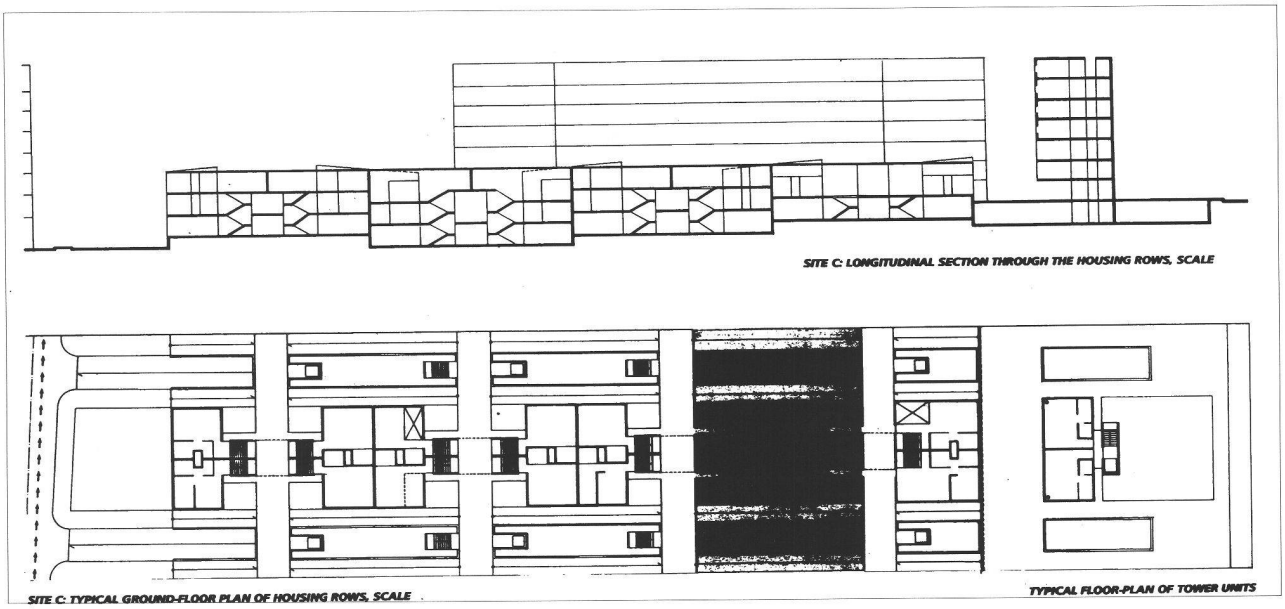

LAURÉAT

AE101
PAJOT Eric & RIS Antoine, Genève
Site : Meyrin

Les exigences du programme d'une densité élevée, d'une revalorisation de la zone publique, ainsi que l'intégration des gares et infrastructures routières et l'aménagement du trafic dans un ensemble urbain harmonieux sont remplies par des mesures précises et donnent l'impression d'être évidentes:
– par une libération du centre du quartier de toute circulation et par des propositions concrètes pour y parvenir ;
– par une définition spatiale et fonctionnelle du centre avec deux points forts, d'une part les bâtiments publics et, d'autre part, l'espace libre ;
– par un complément harmonieux du modèle de construction existant et le respect du plan de construction des années 60.
Grâce à la synthèse de toutes les mesures proposées, l'ensemble du projet diffuse une grande harmonie. Image d'une carte électronique symbolisant l'interaction des différents composants, le projet est réalisé de manière analogique.
Les auteurs ont reconnu la nécessité d'un espace public, encourageant l'identification de chacun à la communauté.

L'ensemble fournit un aspect intégrateur.
Le projet est caractérisé par une très grande concordance des éléments avec leurs fonctions et par son rapport au lieu.
Grâce à son adaptation au lieu, ce projet peut être réalisé en plusieurs étapes. Une telle réalisation nécessite toutefois la volonté politique et la mise à disposition des moyens nécessaires au moment opportun. Chaque phase de la réalisation augmente la valeur de l'ensemble.

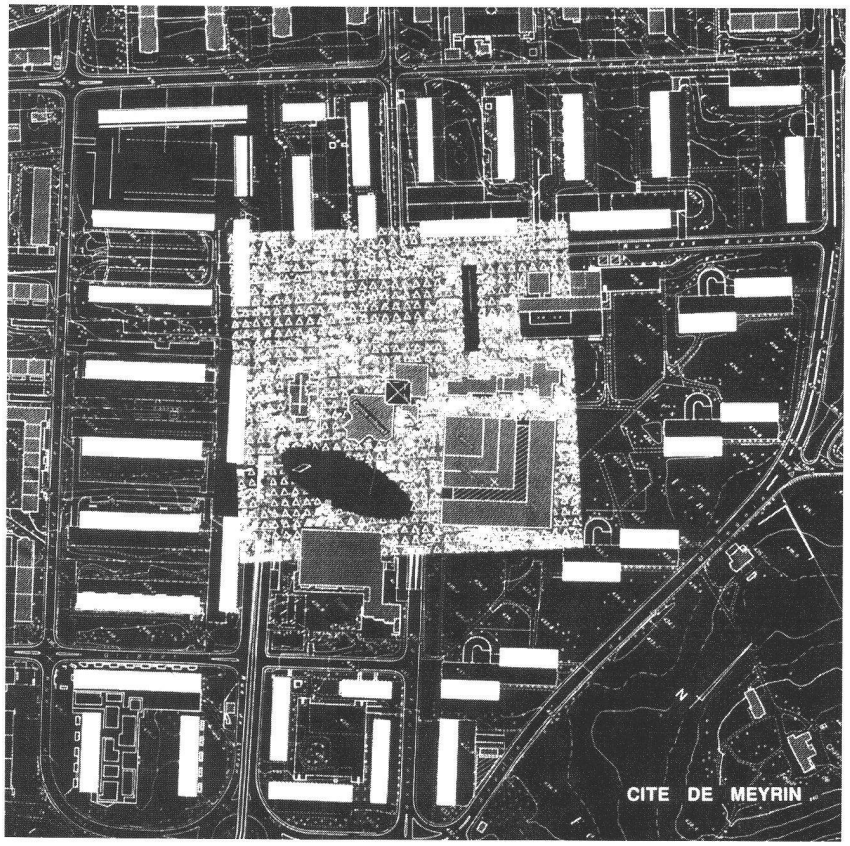

Ce travail propose une nouvelle forme de zone commune, la solution des problèmes est réaliste, les caractéristiques spécifiques du lieu sont respectées de manière poétique.
Le projet est très convaincant à deux niveaux de son élaboration: d'une part, le carré forestier constitue une intervention qui, par sa simplicité, crée une hiérarchie et permet d'identifier un centre au milieu de la structure urbaine.
L'espace libre (clairière) dans le carré forestier est suffisamment grand pour définir une place.
D'autre part, la qualité de l'aménagement des appartements est élevée, aussi bien en raison de l'ouverture sur les espaces extérieurs que par le regroupement compact des services.

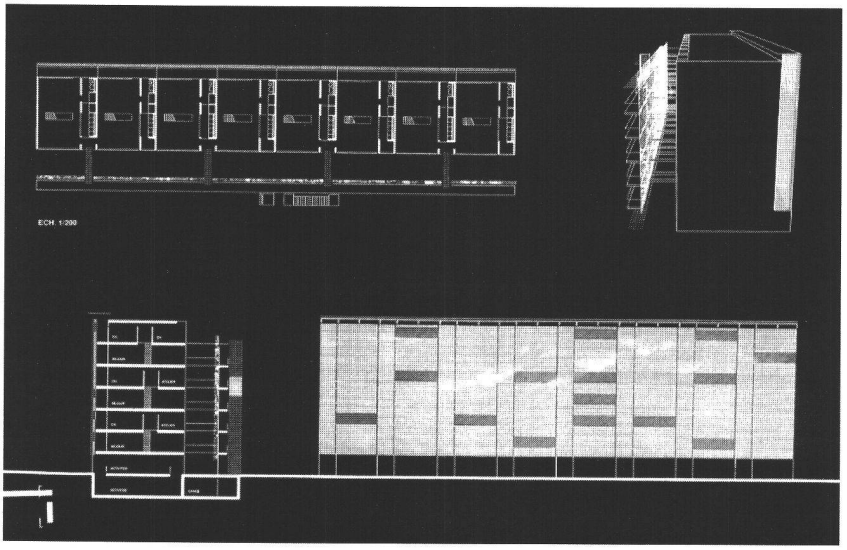

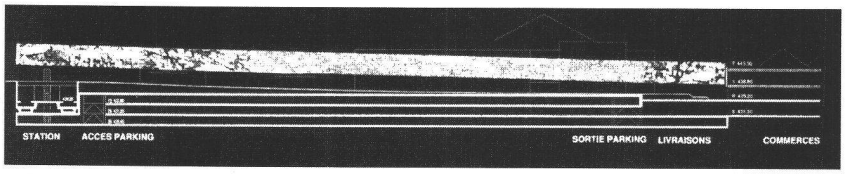

Le *catalogue*
EUROPAN 3 – Suisse
est disponible au
Secrétariat national IREC/EPFL
10, avenue de l'Eglise Anglaise
1006 Lausanne
✆ (021) 693 42 06
fax (021) 693 38 40